



Acte de vandalisme sur porte entrée immeuble

Par **CAGENEVI_old**, le **15/09/2007** à **10:45**

Je suis propriétaire d'un petit 2 pièces à Paris où je réside de temps en temps. Depuis longtemps, un père a acheté pour son fils à problèmes (drogue, problème psy) une chambre dans le bâtiment cour. Ce garçon âgé d'un peu plus de 30 ans a de très mauvaises fréquentations (dealers) qui n'hésitent pas à entrer dans l'immeuble en fracturant la porte d'entrée. Une procédure est en cours et comble de l'ironie, c'est le père qui nous a assigné au motif qu'à la dernière A.G. nous avons indiqué que nous voulions lui faire vendre son lot. Ce n'était pas la réalité de notre désir mais une erreur malencontreuse de la part du syndic nous a mené là. Les actes de vandalisme continuent cependant et récemment une nouvelle tentative d'effraction de la porte d'entrée a été faite. J'ai été témoin de la scène avec un membre du conseil syndical. Le père du drogué était là aussi pour refouler les individus, amis de son fils. Qu'aurions dû nous faire par rapport à la procédure toujours en cours. Le Président du C.S. propriétaire bailleur me demande d'écrire une lettre avec la photocopie de ma carte d'identité et de la lui remettre pour l'envoyer à l'avocate de la copropriété. Quant à l'autre témoin, membre du C.S. il est parti en vacances pour 7 semaines au moins. Je crains que ma seule déposition ne soit pas efficace en justice. Et le syndic responsable de la copropriété quel pourrait être son rôle dans cette affaire ? Je dois ajouter aussi que nous avons eu des menaces d'incendier la cage d'escalier si nous appelions la police. Merci de me répondre car je suis très ennuyée, à la retraite et j'aurais mérité de vivre tranquille. Salutations.

Par **maitreiledefrance_old**, le **16/09/2007** à **10:29**

bonjour

il vous demande une attestation de la scène qui vous avez vu pour servir de preuve en justice

Par **CAGENEVI_old**, le **16/09/2007** à **16:11**

Oui, c'est exactement cela, il me demande un écrit pour relater la scène avec une copie de ma carte d'identité pour aller en justice mais ma seule déposition sera-t-elle suffisante car l'autre témoin, faisant parti du conseil syndical est parti pour 7 semaines, fatigué de toutes ces histoires... Qu'aurait-il fallu faire au moment des faits, il y a déjà plus d'un mois de cela...
Merci de votre réponse.